

DOSSIER FINANCEMENT

Au fil des semaines, les annonces de soutien financier d'urgence aux organismes communautaires se sont succédé. Voici rassemblées quelques informations pour y voir plus clair.

Comme les informations concernant ces fonds sont en constante évolution, vous êtes invités à consulter directement les responsables des programmes pour vous assurer d'avoir une information à jour.

Dans ce numéro

- **DERNIÈRE ANNONCE**
- **EN RAPPEL**

Pour nous joindre

514-506-3503

info@rpogeco.com

<http://www.regroupement-onco.com/>

Ensemble, on
s'élève à
partager !



FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE

21 avril 2020 – Le premier ministre Trudeau annonce la création du **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire**.

Le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire fournira un financement par l'entremise organisations nationales qui ont la capacité d'acheminer rapidement les fonds aux organismes locaux qui servent les populations vulnérables, notamment [Centraide Canada](#), la [Croix-Rouge canadienne](#) et les [Fondations communautaires du Canada](#).

Il appuiera diverses initiatives qui ont les objectifs suivants :

- Augmenter les livraisons à domicile de produits alimentaires et de médicaments par des bénévoles.
- Fournir des services de transport, notamment pour accompagner ou conduire des aînés ou des personnes handicapées à leurs rendez-vous.
- Développer davantage les lignes d'assistance téléphonique qui fournissent de l'information et du soutien.
- Aider les Canadiens vulnérables à obtenir des prestations du gouvernement.
- Fournir aux bénévoles la formation, le matériel et le soutien nécessaires pour qu'ils continuent d'apporter leur précieuse contribution à la lutte contre la COVID-19.
- Remplacer les contacts personnels et les rencontres sociales par des rencontres ou des contacts virtuels par téléphone, messages textes, téléconférences ou Internet.

Nous n'avons pas d'informations pour l'instant sur la façon dont sera déployé ce fonds, mais nous demeurons vigilants.

Pour en savoir plus : voir le [communiqué](#) du bureau du premier ministre.



**REGROUPEMENT DES
ORGANISATIONS
COMMUNAUTAIRES EN
ONCOLOGIE**

POUR FACILITER LA RECHERCHE D'INFORMATION, VOICI LES PRINCIPALES SOURCES DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES QUE LE ROCO VOUS A TRANSMIS AU FIL DE SES DERNIERS MESSAGES.

AIDE D'URGENCE DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Le 15 avril dernier, ma ministre McCann annonçait la mise en place une **aide d'urgence de 20 M\$** afin de répondre aux besoins financiers supplémentaires des organismes communautaires régionaux et nationaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La date limite pour déposer une demande est le **22 avril à 17h**.

Pour information, communiquez avec votre CISSS/CIUSSS ou consultez le [communiqué](#) de la ministre McCann.

Le 1er avril dernier, la ministre Charest, annonçait qu'une somme supplémentaire de 10 millions de dollars était accordée au **programme Soutien à l'action bénévole**, pour l'année financière 2020-2021. Cette somme permet aux députées et députés d'offrir un soutien accru aux organismes communautaires qui dispensent des services aux clientèles vulnérables.

Pour en savoir plus : voir le [communiqué](#) de la ministre Charest.

Pour avoir accès au programme : contacter le bureau de votre [député](#) provincial.

Le [Programme actions concertées pour le maintien en emploi](#) (PACME) vise à fournir un soutien direct aux entreprises qui connaissent une réduction de leurs activités, en raison des effets de la pandémie de COVID-19. Il offre un soutien financier direct pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines. Les activités habituelles de l'entreprise doivent avoir été affectées par la pandémie de COVID-19, que ce soit par une suspension, une baisse, une augmentation ou une diversification de l'activité.

AIDE D'URGENCE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La [Subvention salariale d'urgence](#) est un programme d'aide aux entreprises pour maintenir leurs travailleurs en poste et à les reprendre, pendant qu'elles font face aux défis que pose la pandémie de la COVID-19. Cette subvention est offerte aux employeurs admissibles qui font face à une baisse d'au moins 30 % de leurs revenus (voir Périodes admissibles). Dans leur demande de subvention, les employeurs devront attester la baisse des revenus.

Pour plus d'information, consulter l'ensemble des [programmes d'aide](#) du gouvernement du Canada en lien avec la COVID-19.

AUTRES SOURCES DE SOUTIEN FINANCIER

[Fonds Collectifs COVID-19](#) de la **Fondation du Grand Montréal**.

S'adresse aux organismes qui desservent la population du Grand-Montréal.

Fonds d'urgence de **Centraide**.

Pour information, communiquez avec le [Centraide](#) de votre région. Il est possible que certaines régions soient absentes de cette liste et n'aient pas mis en ligne les informations sur leur fonds d'urgence.

- [Centraide](#) du Grand Montréal
- [Centraide](#) Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent
- [Centraide](#) Régions Centre-Ouest du Québec
- [Centraide](#) Laurentides
- [Centraide](#) Duplessis
- [Centraide](#) Estrie
- [Centraide](#) Outaouais
- [Centraide](#) Richelieu-Yamaska